Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

Conservatoire du vignoble charentais

La formation Responsable Technique de la Pépinière Viticole reprend en 2025 !

Après une interruption de 2 ans, la seule formation longue destinée à la pépinière viticole française redémarre en janvier 2025.

Durée : 192 heures de janvier à juin 2025

Lieu : Institut de Richemont

Tarif : nous consulter

Deux possibilités d'admission :

- Après un cursus scolaire pour les jeunes diplômés sous la forme d'une spécialisation *(nous contacter au niveau des prérequis)*
- En parcours de perfectionnement pour les pépiniéristes et salariés en poste (au cas par cas selon les besoins des personnes et des entreprises, possibilité de parcours modulaire)

Possibilités de prise en charge :

- **Jeune en poursuite d'étude** : Contrat de Professionnalisation expérimental *(à signer avant le 31/12/2024)*
- **Salarié d'une pépinière viticole :** OCAPIAT via le dispositif Boost compétences
- **Pépiniériste** : VIVEA

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Institut de Formation de Richemont

12 Route de l'Ancien Séminaire - Richemont
16370 Val-de-Cognac

Contact : Sébastien Julliard
Tél : 07.61.05.16.37
sebastien.julliard@cvcharentes.fr

UN PARTENARIAT

Syndicat des pépiniéristes viticoles de la région du Cognac

FFPV Fédération Française de la Pépinière Viticole

IFV

Vitipep's la pépinière viticole française s'engage

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO CONSEIL

(PRIMO CERTIFICAT)

€ Coût : 1260€
(45€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 28h
du 25 au 28 novembre 2025

Groupe entre 6 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances en agriculture ou en viticulture. L'Entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytosanitaires

OBJECTIFS

Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Mettre en place des mesures de prévention et réagir en cas d'intoxication

Évaluer les risques au niveau d'une entreprise ou de la zone à traiter

Raisonner l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Appliquer des produits phytopharmaceutiques en minimisant les risques

Établir un diagnostic et préconiser une solution permettant de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

CONTENU

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

3 évaluations formatives collectives et en fin de session un QCM individuel d'une heure issus de la base nationale QCM (seuil de réussite : 25/30)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise de l'attestation de formation, du bordereau de score et du livret de formation

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Conseil à l'Utilisation des Produits Phytopharmaceutiques » défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO CONSEIL

(RENOUVELLEMENT)

€ Coût : 630€
(45€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 14h
2 et 3 avril 2025

Groupe entre 6 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Toute personne amenée à conseiller l'utilisation de produits phytosanitaires

OBJECTIFS

Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Mettre en place des mesures de prévention et réagir en cas d'intoxication

Évaluer les risques au niveau d'une entreprise ou de la zone à traiter

Raisonner l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Appliquer des produits phytopharmaceutiques en minimisant les risques

Établir un diagnostic et préconiser une solution permettant de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise du livret de formation

CONTENU

Réglementation et sécurité environnementale

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM de vérification des connaissances avec correction collective

Attestation de formation normalisée DRAAF nécessaire au renouvellement du certificat sur Service-public

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Conseil à l'Utilisation des Produits Phytopharmaceutiques » défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

(PRIMO CERTIFICAT)

€ Coût : 224€
(16€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 14 heures
28 et 29 janvier 2025 ou
19 et 20 novembre 2025

Groupe entre 6 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Décideur, acheteur, personnes qui organisent et/ou appliquent des produits phytopharmaceutiques, en exploitations agricoles et en collectivités territoriales

OBJECTIFS

Connaitre la règlementation et la sécurité environnementale

Identifier les risques liés à la santé de l'applicateur dans l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et connaitre les méthodes alternatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise de l'attestation de formation, du bordereau de score et du livret de formation

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM d'entrainement avec correction collective

Épreuve QCM, en ligne, de validation. Bordereau de score (en primo formation) et attestation de formation remis en fin de formation

CONTENU

Contexte et réglementation actuelle autour de l'utilisation des produits phytosanitaires

La situation et impacts des pollutions et captations d'eau dans le bassin versant de la Charente

La dangerosité des produits, tableaux d'identification des produits

Lecture des étiquettes et DFS

Les différentes voies d'intoxication

Les situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application

Les principales mesures de prévention et de protection

Les méthodes de lutte alternatives

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément DENSA » défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

(RENOUVELLEMENT)

€ Coût : 112€
(16€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 7h
5 février 2025 ou
17 novembre 2025

Groupe entre 4 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Décideur, acheteur, personnes qui organisent et/ou appliquent des produits phytopharmaceutiques, en exploitations agricoles et en collectivités territoriales

OBJECTIFS

Connaitre la règlementation et la sécurité environnementale

Identifier les risques liés à la santé de l'applicateur dans l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et connaitre les méthodes alternatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain.

1 poste informatique mis à disposition par participant.

Remise du livret de formation

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM d'entrainement avec correction collective

Attestation de formation normalisée DRAAF nécessaire au renouvellement du certificat sur Service-public.fr

CONTENU

Contexte et réglementation actuelle autour de l'utilisation des produits phytosanitaires

La situation et impacts des pollutions et captations d'eau dans le bassin versant de la Charente

La dangerosité des produits, tableaux d'identification des produits

Lecture des étiquettes et DFS

Les différentes voies d'intoxication

Les situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application

Les principales mesures de prévention et de protection

Les méthodes de lutte alternatives

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément DENSA » défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

(PRIMO CERTIFICAT)

€ Coût : 336€
(16€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 21h
9,10 et 11 avril 2025

Groupe entre 6 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Viticulteur, salarié décideur de la stratégie de protection des végétaux en prestation de services

OBJECTIFS

Connaitre la règlementation et la sécurité environnementale

Identifier les risques liés à la santé de l'applicateur dans l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et connaitre les méthodes alternatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise de l'attestation de formation, du bordereau de score et du livret de formation

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM d'entrainement avec correction collective

Épreuve QCM, en ligne, de validation. Bordereau de score (en primo formation) et attestation de formation remis en fin de formation

CONTENU

Contexte et réglementation actuelle autour de l'utilisation des produits phytosanitaires

La situation et impacts des pollutions et captations d'eau dans le bassin versant de la Charente

La dangerosité des produits, Les situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application

Les principales mesures de prévention et de protection

Les méthodes de lutte alternatives, Les produits de bio contrôle; Les pratiques agro écologiques

Les obligations liées à l'agrément de l'entreprise de prestation de service

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément DESA » défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

(RENOUVELLEMENT)

€ Coût : 112€
(16€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 7h
2 avril 2025

Groupe entre 4 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Viticulteur, salarié décideur de la stratégie de protection des végétaux en prestation de services

OBJECTIFS

Connaitre la règlementation et la sécurité environnementale

Identifier les risques liés à la santé de l'applicateur dans l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et connaitre les méthodes alternatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise du livret de formation

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM d'entraînement avec correction collective

Attestation de formation normalisée DRAAF nécessaire au renouvellement du certificat sur Service-public.fr

CONTENU

Contexte et réglementation actuelle autour de l'utilisation des produits phytosanitaires

La situation et impacts des pollutions et captations d'eau dans le bassin versant de la Charente

La dangerosité des produits, Les situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application

Les principales mesures de prévention et de protection

Les méthodes de lutte alternatives, Les produits de bio contrôle; Les pratiques agro écologiques.

Les obligations liées à l'agrément de l'entreprise de prestation de service

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en Entreprise Soumise à Agrément DESA » défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

SPÉCIALISATION À LA CONNAISSANCE DES EAUX DE VIE DE COGNAC

Coût : 2 990€
(30€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 98h réparties
du 22 janvier au 15 avril 2025

Groupe entre 12 & 15 personnes

Pré-requis :
L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
viticulteurs, salariés du négoce de Cognac, salariés cadre de la viticulture, distillateurs, courtiers

Programme, lieux et intervenants : voir annexe

OBJECTIFS

Programme complet de formation continue permettant aux participants de se spécialiser sur l'ensemble des thèmes en lien avec les eaux de vie de Cognac, de la récolte à la bouteille

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs et intervenants de la filière Cognac

- Présentations en salle, interventions sur sites, dégustations, visites, étude de cas concrets, travaux pratiques

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Dégustation commentée en fin de parcours

Bilan de satisfaction à chaud

Évaluation détaillée de la formation

CONTENU

Historique et connaissances générales sur l'appellation Cognac

Qu'est ce qu'un bon vin de distillation ?

Les effluents de chai et de distillerie

La dégustation : Principes généraux, vins de distillation et eaux de vie

La distillation charentaise

L'impact des grandes maisons sur la typicité du produit

Réglementation

Caractéristiques analytiques (moûts vins et eaux de vie)

Le bois, l'élaboration d'un fût, le stockage

Le vieillissement

Les assemblages et les coupes, préparation à la mise en bouteilles

Connaissances des autres spiritueux ambrés : Rhum, Whisky, Armagnac

Contact : Sébastien Julliard - 05 45 83 16 49 - sebastien.julliard@cvcharentes.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

GREFFAGE DE LA VIGNE

Coût : 638€
(28€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 21h
18 et 19 février 2025
11 mars 2025

8 personnes

Pré-requis :
Savoir lire, écrire, compter en langue Française. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Nouveaux entrants dans le métier de la pépinière viticole

OBJECTIFS

Permettre à des nouveaux entrants dans le métier de la pépinière viticole de maitriser les bases relatives au matériel végétal et au greffage

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de présentation en salle, de visite et de travaux pratiques de greffage

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation pratique des apprenants

Évaluation de reconnaissance des parasites et maladies sur bois de greffage

Évaluation écrite des apprenants (QCM)

Bilan de satisfaction à chaud

CONTENU

Les origines et les conséquences du greffage, pourquoi greffer la vigne ?

Eléments simples de systématique de la vigne (cépages, porte-greffes, clones)

Les organes de la vigne concernés par le greffage
Production du matériel de multiplication : notions de base sur les vignes mère

Itinéraire technique de la production d'un plant de vigne

Notions simplifiées sur les aspects physiologiques liés au greffage : rhizogenèse et callogénèse

Informations principales sur les organismes en charge de la filière

Visite de pépinière

Travaux pratiques sur la préparation du matériel de multiplication

Travaux pratiques de greffage

Contact : Sébastien Julliard - 05 45 83 16 49 - sebastien.julliard@cvcharentes.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

TAILLE DE LA VIGNE : INITIATION

Coût : 638€
(28€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 28h
du 2 au 5 décembre 2025

Groupe de 4 à 12 personnes

Pré-requis :
Savoir lire, écrire, compter en langue Française. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Ouvriers viticoles

OBJECTIFS

Maîtriser les principes de la taille de renouvellement (Production) fruitière en méthode Guyot double, notions de taille non mutilante (Douce, Poussard) respectueuse des trajets de sève afin de limiter le développement des maladies du bois.

Maîtriser la taille longue sur charpente courte : Guyot simple, double, mixte

Optimiser la qualité de la taille par les notions de taille non mutilante type Poussard

Travailler en sécurité, prévenir les TMS, avoir une posture dans un bon geste technique de taille

Savoir entretenir son matériel de taille

CONTENU

Connaissances générales de la plante (Biologie, Physiologie)

Mieux appréhender les incidences de la taille sur la vigne

Généralités et principes des tailles Guyot

Principales maladies du bois liées à la pratique de la taille

Observations et démonstrations de techniques de taille sur le terrain

Travaux pratiques de taille Guyot

Bien entretenir son matériel

Travailler en sécurité et se prévenir des TMS, améliorer sa posture et son geste de tailleur

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Livret de stagiaire, diaporamas, vidéos et études de cas, pratique sur plantier, échanges sur les expériences des participants, test d'entrainement avec correction collective

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation pratique individuelle en parcelle

Épreuve QCM écrite de 30 minutes

Photos descriptives et reconnaissances de symptômes de maladies du bois sur photographies

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

MALADIES DU BOIS DE LA SOUCHE : COMPRENDRE ET AGIR SUR LE DÉPÉRISSEMENT

Coût : 442€
(28€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 14h
2 et 3 juillet 2025

Groupe de 4 à 12 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Ouvrier viticole qualifié, chef d'exploitation viticole, professionnels de la filière

OBJECTIFS

Cette formation permet d'apprendre à identifier les symptômes des maladies du bois (excoriose, court-noué, eutypiose, esca, BDA, pourridiés, broussin).
Elle permet de comprendre les conditions favorables à leur développement.
Elle permet également d'apprendre à optimiser les tailles en sec et en vert pour limiter les disséminations et minimiser l'utilisation de traitements à posteriori.

CONTENU

Connaître les maladies du bois : excoriose, court-noué, eutypiose, Esca, BDA, Pourridiés, broussin

Connaître et identifier les symptômes, la biologie

Les circonstances favorisantes et les protections possibles

Déterminer l'impact de lors de la pratique de taille

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Livret de stagiaire, diaporamas, vidéos et études de cas, pratique sur plantier, échanges sur les expériences des participants, test d'entrainement avec correction collective

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation pratique individuelle en parcelle.

Épreuve QCM écrite de 30 minutes

Photos descriptives et reconnaissances de symptômes de maladies du bois sur photographies

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

LE MATÉRIEL VÉGÉTAL : MIEUX LE CONNAITRE POUR MIEUX LE CHOISIR

€ Coût : 666€
(44€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 14h
12 et 13 mars 2025

6 à 12 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Viticulteurs, cadres de la viticulture, techniciens de maisons de négoce

OBJECTIFS

Programme complet sur le matériel végétal, permettant aux participants d'une part d'avoir des connaissances générales sur le matériel végétal et d'autre part d'avoir une vision prospective sur les pistes en terme d'adaptation variétale pour les années à venir

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de présentation en salle et de visites

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation écrite des apprenants (QCM)

Bilan de satisfaction à chaud

CONTENU

La diversité variétale de la vigne : Etat des lieux

Élaboration des plants de vigne : L'amélioration variétale de la vigne par hybridation

Les variétés résistantes : Etat des lieux et perspectives au niveau du Cognac

Les évolutions en termes de porte greffes adaptés au changement climatique

Visite des parcelles de variétés résistantes et d'expérimentation porte-greffes du Conservatoire du Vignoble Charentais

Contact : Sébastien Julliard - 05 45 83 16 49 - sebastien.julliard@cvcharentes.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

PÉPINIÈRE VITICOLE : FORMATION OPA / RÈGLEMENT SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Coût : 246€
(28€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 7h
28 mai 2025 (matin)
5 septembre 2025 (matin)

Groupe entre 8 à 12 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en pépinière viticole. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Pépiniéristes viticoles, salariés à responsabilité de la pépinière viticole

OBJECTIFS

Thématique spécifique aux pépiniéristes viticoles dans le cadre du nouveau règlement santé des végétaux : connaissances générales et reconnaissances de symptômes sur les organismes de quarantaine et les organismes règlementés

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de présentation en salle et de travaux pratiques de prospection sur parcelle

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation de reconnaissance des parasites et maladies listés dans le cadre du règlement santé des végétaux

Bilan de satisfaction à chaud

CONTENU

Éléments généraux sur le règlement santé des végétaux

Connaissance et reconnaissance des principales maladies observables au printemps sur vigne

Exercices de prospection de printemps

Connaissance et reconnaissance des principales maladies observables en été sur vigne

Exercices de prospection d'été

Contact : Sébastien Julliard - 05 45 83 16 49 - sebastien.julliard@cvcharentes.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO OPÉRATEUR

(PRIMO CERTIFICAT)

€ Coût : : 224€
(16€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 14h
14 et 15 janvier 2025
ou 4 et 5 mars 2025
ou 12 et 13 novembre 2025

Groupe entre 6 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Applicateurs de phytosanitaires selon les consignes données par un décideur

OBJECTIFS

Connaitre la règlementation et la sécurité environnementale

Identifier les risques liés à la santé de l'applicateur dans l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et connaitre les méthodes alternatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise de l'attestation de formation, du bordereau de score et du livret de formation

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM d'entrainement avec correction collective

Épreuve QCM, en ligne, de validation. Bordereau de score (en primo formation) et attestation de formation remis en fin de formation

CONTENU

Contexte et réglementation actuelle autour de l'utilisation des produits phytosanitaires

Le plan ECOPHYTO 2 et ses nouvelles orientations

Définition des produits phytopharmaceutiques

Les risques environnementaux (situation des pollutions et captations d'eau dans le bassin versant de la Charente; la gestion des ZNT, la situation d'exposition au danger des produits, les pratiques et aménagements en prévention des risques, La gestion des effluents et déchets phytosanitaires)

La dangerosité des produits (Les situations exposantes au danger, les principales mesures de prévention et de protection, les espaces ouverts au public, la conduite à tenir en cas d'intoxication)

Les méthodes de lutte alternatives, Les produits de bio contrôle, Les pratiques agro écologiques

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur OPE» défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

CERTIPHYTO OPÉRATEUR
(RENOUVELLEMENT)

€ Coût : 112€
(16€ / heure stagiaire)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 7h
4 février 2025
ou 17 novembre 2025

Groupe entre 4 & 15 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en agriculture ou en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Applicateurs de phytosanitaires selon les consignes données par un décideur

OBJECTIFS

Connaitre la règlementation et la sécurité environnementale

Identifier les risques liés à la santé de l'applicateur dans l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement. Mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées

Réduire l'usage des produits phytosanitaires et connaitre les méthodes alternatives

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés, échanges, visite technique sur le terrain

1 poste informatique mis à disposition par participant

Remise du livret de formation

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Test QCM d'entraînement avec correction collective

Attestation de formation normalisée DRAAF nécessaire au renouvellement du certificat sur Service-public.fr

CONTENU

Contexte et réglementation actuelle autour de l'utilisation des produits phytosanitaires

Le plan ECOPHYTO 2 et ses nouvelles orientations

Définition des produits phytopharmaceutiques

Les risques environnementaux (situation des pollutions et captations d'eau dans le bassin versant de la Charente; la gestion des ZNT, la situation d'exposition au danger des produits, les pratiques et aménagements en prévention des risques, La gestion des effluents et déchets phytosanitaires)

La dangerosité des produits (Les situations exposantes au danger, les principales mesures de prévention et de protection, les espaces ouverts au public, la conduite à tenir en cas d'intoxication)

Les méthodes de lutte alternatives, les produits de bio contrôle, Les pratiques agro écologiques

RÉGLEMENTAIRE

Une formation destinée à l'obtention du certificat individuel « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur OPE» défini par arrêté. QCM élaboré en référence de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

RECONNAISSANCE DES MALADIES ET RAVAGEURS SUR LA VIGNE

Coût : 442€
(28€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 14h
5 juin et 4 septembre 2025

8 à 12 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en viticulture. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Cadres d'exploitations viticoles, ouvriers qualifiés viticoles

OBJECTIFS

Repérer et identifier les principales pathologies viticoles (maladies, ravageurs et carences)

Savoir mettre en œuvre les méthodes de lutte dans une optique de lutte raisonnée

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de présentation en salle et de travaux pratiques de repérage sur parcelle

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation de reconnaissance des parasites et maladies

Bilan de satisfaction à chaud

CONTENU

Connaissances générales sur les principales pathologies viticoles :

- maladies cryptogamiques (mildiou, oïdium, black rot...)
- ravageurs (cicadelles, acariens…)
- phytoplasme (Flavescence dorée, bois noir...)
- viroses (court noué, enroulement...)
- carences

Principales méthodes de lutte par pathologie

Contact : Sébastien Julliard - 05 45 83 16 49 - sebastien.julliard@cvcharentes.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

FORMATION

TAILLE DE LA VIGNE ADAPTÉE AU VIGNOBLE CHARENTAIS : PERFECTIONNEMENT

Coût : 834€
(28€ / heure stagiaire
+ 50€ de frais de dossier)
Possibilité de prise en charge par des organismes financeurs

Durée : 28h
Les 31 janvier, 7 et 14 février et 7 mars 2025 ou du 9 au 12 décembre 2025

Groupe de 4 à 12 personnes

Pré-requis :
Avoir des connaissances de base en viticulture et en taille de la vigne. L'entreprise s'assure des compétences et savoir-faire nécessaires à l'entrée en formation du stagiaire

Public :
Viticulteurs, cadres d'exploitation viticole, ouvriers qualifiés en viticulture

OBJECTIFS

Maîtriser les principes de la taille de renouvellement (Production) fruitière en méthode non mutilante (Douce, Poussard) respectueuse des trajets de sève afin de limiter le développement des maladies du bois

Maîtriser les tailles courtes sur charpentes longues : Cordon de Royat, de Rauzan

Optimiser l'organisation de ses chantiers de taille sur l'exploitation

Travailler en sécurité, prévenir les TMS, avoir une posture dans un bon geste technique de taille. Savoir entretenir son matériel de taille

Vérifier la faisabilité de ces pratiques sur son exploitation

CONTENU

Connaissances générales de la plante (Biologie, Physiologie), mieux appréhender les incidences de la taille sur la vigne

Généralités et principes des tailles Guyot non mutilante Poussard

Principales maladies du bois liées à la pratique de la taille

Observations et démonstrations de techniques de taille sur le terrain, pratique individuelle de la taille Guyot Poussard et Dezeimeris

Bien entretenir son matériel

Reprise des principes de taille Cordon (Royat, Rauzan et variantes adaptées au vignoble Charentais)

Travaux pratiques de taille de renouvellement en Guyot et Cordon

Travailler en sécurité et se prévenir des TMS, améliorer sa posture et son geste de tailleur

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Livret de stagiaire, diaporamas, vidéos et études de cas, pratique sur plantier, échanges sur les expériences des participants, test d'entrainement avec correction collective

MODALITÉS DE SUIVI DES APPRENANTS ET D'APPRÉCIATIONS DE LA FORMATION

Évaluation pratique individuelle en parcelle

Épreuve QCM écrite de 30 minutes

Photos descriptives et reconnaissances de symptômes de maladies du bois sur photographies

Contact : Laurent Mabille - 05 45 83 16 49 - laurent.mabille@institut-richemont.fr
Institut de Formation de Richemont

Richemont
Institut Supérieur de Formation par Alternance | OF - CFA |

Mettre en œuvre la distillation des eaux-de-vie de Cognac

Les techniques de double distillation à repasse

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique
N° de fiche RS 7073

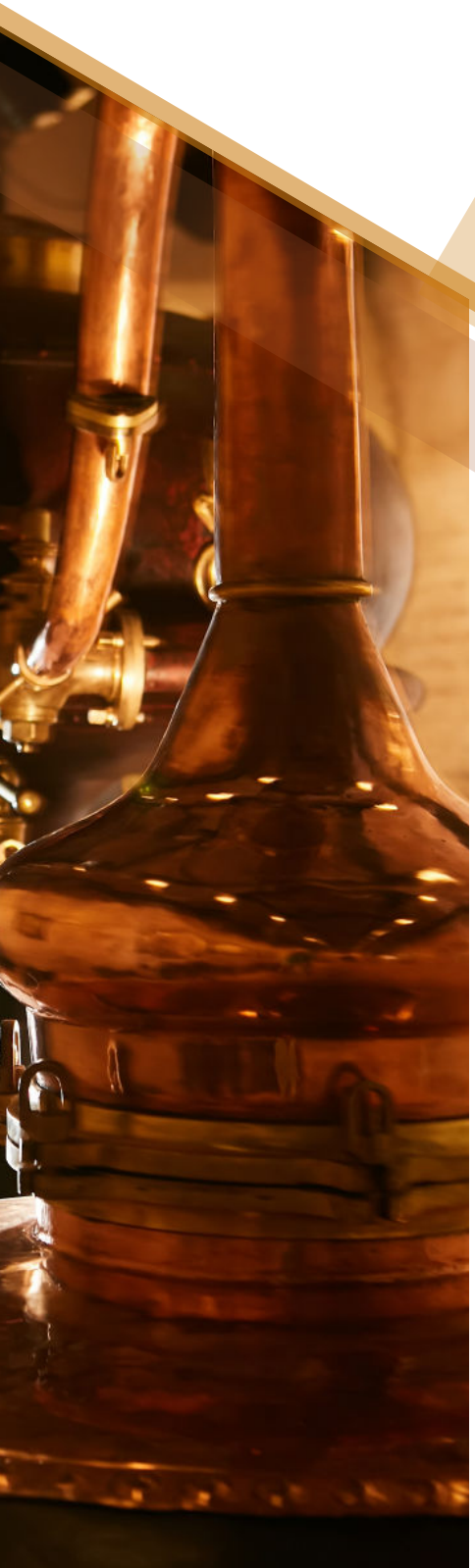

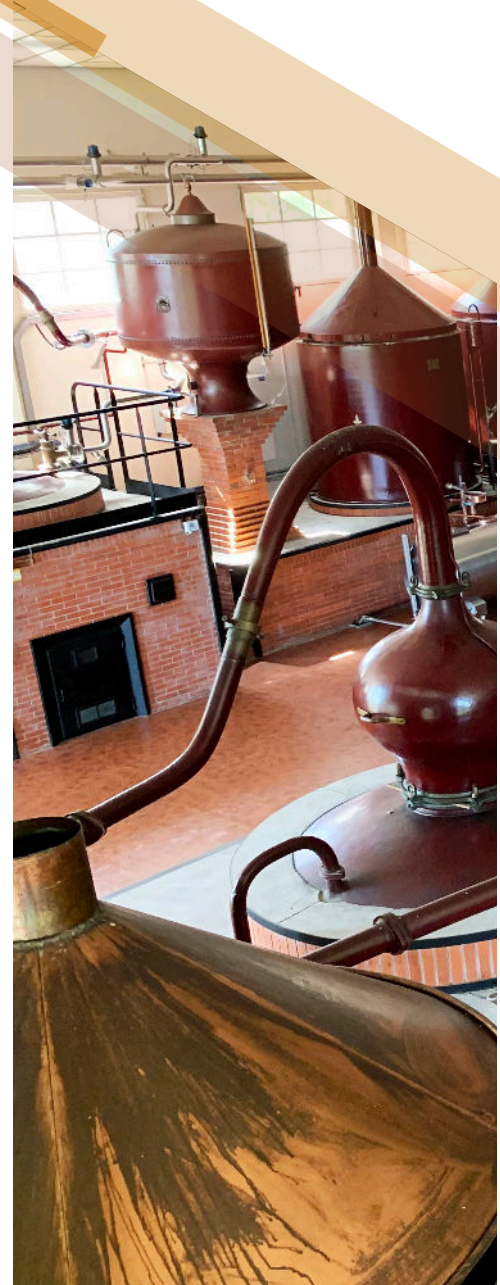

Formation Continue Mettre en oeuvre la distillation des eaux-de-vie de Cognac

280 H | **196 H** en formation
84 H en entreprise

8 à 14 pers. Max.

8 semaines
du 8 septembre au 31 octobre 2025

Tarif : 25€ l'heure stagiaire
(frais de dossier non inclus)

Ouvrier viticole, ouvrier de chai, ouvrier de la filière des spiritueux.
Viticulteurs et responsables d'exploitation

Présentation

La distillation est un métier très spécifique. Les bouilleurs de profession et viticulteurs bouilleurs de cru portent l'activité dans la production du Cognac. Les spécificités de la ***double distillation dite à repasse*** *nécessitent d'acquérir le savoir-faire nécessaire. La formation «* ***Mettre en œuvre la distillation des eaux-de-vie de Cognac*** *» permet de contribuer à cette transmission des compétences en proposant* ***un programme adapté aux besoins, attentes et enjeux environnementaux*** *du distillateur.*

Les objectifs

- Maîtriser les aspects réglementaires en lien avec la production d'eaux de vie de Cognac
- Élaborer des vins de distillation
- Acquérir les compétences de dégustation des vins de distillation et eaux de vie de Cognac
- Connaître la distillation Charentaise
- Maîtriser les aspects transversaux en termes de sécurité environnement
- Maîtriser le machinisme utilisé dans les chais et distilleries Charentaises

Pré - requis

Les candidats sont reçus en 2 fois pour évaluer leur pré-requis :

- La réalisation d'un test de vérification des connaissances de base en français et mathématiques
- Un entretien individuel sur les aspects professionnels et savoir-être auprès de représentants de l'Institut Richemont et des membres du Syndicat des Bouilleurs de Profession

Moyens pédagogiques

- Conduite des méthodes pédagogiques en alternance entre les apports théoriques et les travaux pratiques en entreprise autour de la fabrication des vins destinés à la distillation et procédés d'élaboration des eaux de vie de Cognac.

2 SESSIONS
en entreprise

- Les vins et la distillation
- La distillation Charentaise

PROGRAMME

Méthodes pédagogiques

La formation proposée est une formation alternée sur le rythme suivant :

- 2 semaines de formation en centre (orientées connaissances générales et maitrise de l'élaboration des vins de distillation)
- 2 jours en entreprise découverte sur l'élaboration des vins de distillation en septembre
- 3 semaines de formation en centre (orientées «Distillation Charentaise»)
- 10 jours en entreprise sur la distillation charentaise et 1 jour de mise en commun des expériences (stage distillation à partir de mi-octobre)
- 1 journée de préparation aux évaluations finales
- 1 journée consacrée aux évaluations finales théorique et pratique en distillerie en fin de formation

Durant les périodes de formation en centre, une attention particulière sera portée sur l'équilibre entre apports théoriques, mises en pratiques et visites de cas concrets.

Compétences visées

C1 Évaluer les vins les plus adaptés à la production de cognac en analysant leurs caractéristiques viticoles de production, d'élaboration et gustatives

C2 Mettre en place les conditions de stockage des vins destinés à la distillation en sélectionnant des contenants de cuverie adaptés

C3 Gérer le processus de distillation en contrôlant les paramètres de l'alambic (pression, température…), les dispositifs de sécurité de l'alambic, l'environnement de travail et en appliquant les techniques de séparations des fractions en double passe. Comprendre les procédés de distillation à colonne

C4 Évaluer les qualités sensorielles des eaux de vie de cognac/nouvelles en utilisant des techniques de dégustation et s'assurer la conformité et de la qualité du produit

C5 Assurer l'entretien courant d'usage des équipements de distillation en appliquant des protocoles techniques et garantir un processus de distillation efficace et nouvelles technologies à faible impact environnemental

C6 Mettre en place des procédures de suivi administratif et réglementaire respectant les réglementations de sécurité alimentaire, de formalités douanières, de répression des fraudes, ainsi que le chargement et le déchargement d'alcool, assurer la conformité administrative et réglementaire de la distillerie

Modules optionnels

Sauveteur Secouriste du Travail SST (14h) et Habilitation Electrique B0-H0 (7h)

Évaluation

- *Une épreuve d'évaluation orale sur la base de la soutenance d'un rapport d'activité effectué en entreprise*
- *Une épreuve d'évaluation pratique en distillerie*

Financements possibles

Selon votre statut, situation et régime professionnel :

- CPF
- Boost-Compétence
- ADEC
- FSE
- POE-I
- Reconversion professionnelle CIBC

Formation menée en partenariat avec le syndicat des Bouilleurs de Profession du Cognac

Distillateurs de Cognac
Syndicat des Bouilleurs de Profession

Contact

Laurent MABILLE
Responsable de formation
05 45 83 16 49
accueil@institut-richemont.fr

INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION PAR ALTERNANCE DE RICHEMONT
OF - CFA de RICHEMONT

12, route de l'Ancien Séminaire - Richemont - 16370 Val-de-Cognac
Agrément Organisme de formation DRFP Poitiers n° : 54160018516

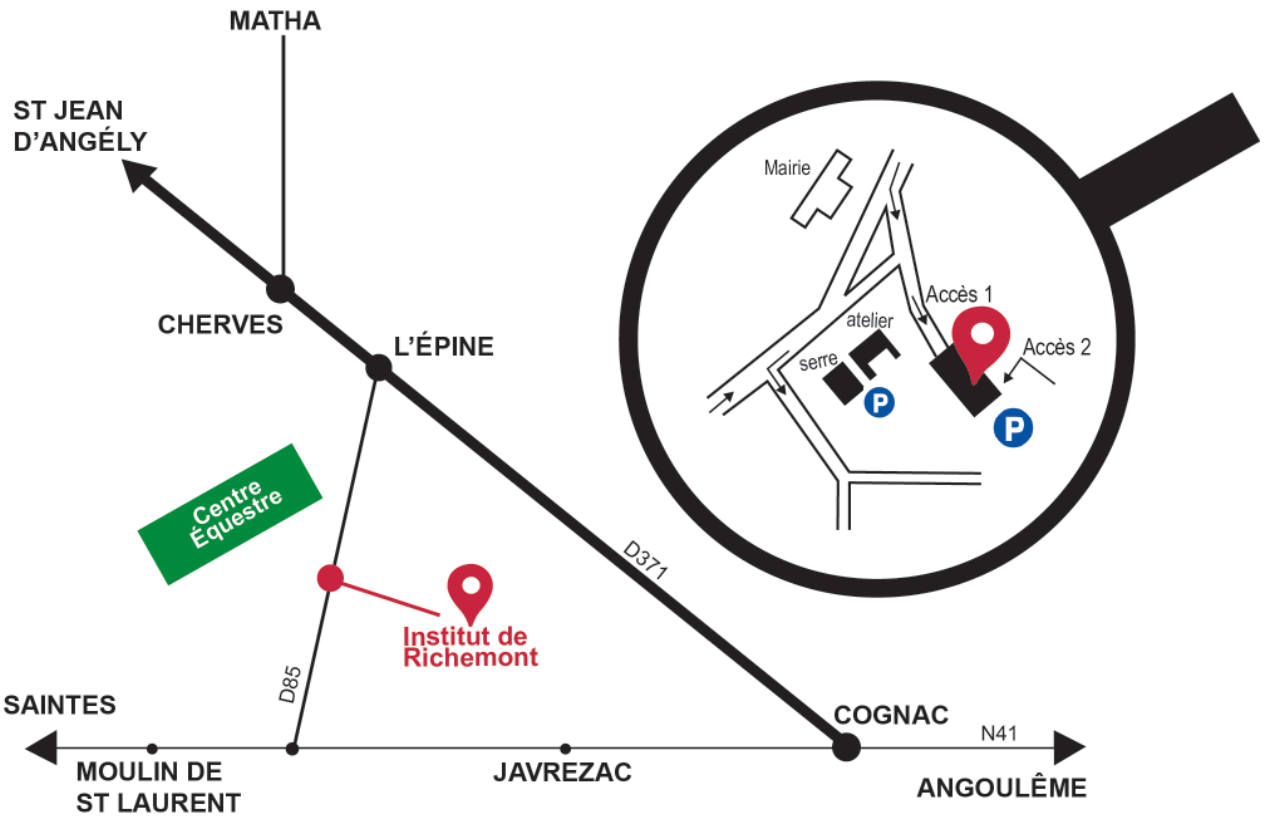

Version IR/VO/202504

L'AVENTURE DU VIVANT
Région Nouvelle-Aquitaine
CHARENTE LE DÉPARTEMENT